

Ecole d'Enseignement Artistique de l'Union

ECOLE DE MUSIQUE

Projet Pédagogique

Introduction

Véritable clé de voûte de l'apprentissage musical à l'Ecole d'Enseignement Artistique, le projet pédagogique permet à la fois de structurer l'enseignement dispensé par les professeurs (objectifs, programmes, évaluations, manifestations) et de donner aux élèves une vision claire du chemin musical sur lequel l'école souhaite les conduire. De surcroît, il informe de façon exhaustive les parents des possibilités et des obligations liées à cet enseignement.

Enfin, ce projet permet une lisibilité parfaite pour les pouvoirs publics – partenaires privilégiés de l'Association – des préoccupations pédagogiques, administratives et d'animation de l'Ecole.

L'équipe

L'école de musique est une activité importante de l'Ecole d'Enseignement Artistique de l'Union, association loi 1901, dirigée par un Conseil d'administration comprenant une Présidente, une Trésorière, une Secrétaire et des membres actifs ainsi que des membres de droit.

L'enseignement musical est dispensé sous la responsabilité d'un directeur administratif et d'un responsable pédagogique. L'équipe enseignante est constituée de 22 professeurs répartis dans les divers départements qui seront décrits plus bas. Ces derniers se divisent en deux catégories : les disciplines instrumentales et les pratiques collectives.

Au regard de la Convention Collective Nationale de l'Animation qui régit les écoles de musique de type associatif, tous les enseignants de l'école ont le statut de professeur. A terme, le souhait de l'école est de former une équipe dont chaque membre serait titulaire du Diplôme d'Etat.

La pédagogie

La formation d'un musicien est assez complexe. Avant tout, la musique est un langage avec ses codes et ses règles, il convient de l'apprendre dès lors que l'on veut en saisir les richesses. Ensuite, se contenter d'apprendre à l'élève à « bricoler » avec un instrument serait

pour le moins insuffisant et le priverait d'une dimension essentielle de la musique : le partage.

C'est pourquoi l'enseignement comporte trois parties essentielles et indispensables : l'apprentissage du langage musical dans son aspect universel, sa mise en pratique à l'instrument lui permettant de s'exprimer individuellement et de forger sa personnalité en tant que musicien ; et enfin l'expérience collective du jeu en groupe permettant l'épanouissement et donnant un aboutissement au travail individuel.

Les disciplines instrumentales

Les départements

- Bois : flûte, hautbois, clarinette, saxophone, flûte à bec
- Cuivres : trompette, trombone, cor
- Instruments polyphoniques : piano, guitare, accordéon
- Cordes : violon, violoncelle
- Percussions : batterie, percussions
- Chant lyrique
- MAO¹.

Le cursus

Pour toutes ces disciplines, le cursus est organisé de la façon suivante :

	Niveau	Durée du cours	Diplôme
1 ^{er} cycle	Im1*	20 min.	
	Im2		
	Im3		
	Im4		
	Fin de 1 ^{er} cycle →	20 min. (enf.) 30 min. (adl.)	
2 ^{ème} cycle	Elémentaire ₁	30 min.	
	Elémentaire ₂		
	Moyen ₁		
	Moyen ₂		
	Fin de 2 nd cycle →		BMD 2

(*) Cette année est parfois précédée d'une année probatoire au gré du professeur et en fonction des acquis de l'élève concerné.

Le 3^{ème} cycle étant traditionnellement plutôt l'apanage des établissements départementaux voire régionaux, il n'existe pas en tant que tel à l'Ecole de Musique. Pour autant, les élèves qui souhaitent poursuivre les cours après le BMD 2 peuvent le faire en accord avec leur professeur et la direction.

A terme, un projet permettrait, selon leur niveau, à deux ou trois élèves d'être regroupés en un seul cours d'une heure. Ce système donnerait l'occasion auxdits élèves de recevoir une heure de cours au lieu des 20 ou 30 minutes habituelles. Pour le professeur, c'est aussi un moyen d'utiliser la pédagogie de groupe.

¹ MAO : Musique Assistée par Ordinateur. Ce cours permet à tous ceux qui le souhaitent (professeurs ou élèves) de bénéficier d'une formation en informatique musicale.

Les évaluations

Chaque année du cursus est ponctuée par une évaluation pour tous les élèves au sein de l'école. Le choix des œuvres imposées se fait sur la base des textes de la CMF². Le jury est composé d'un professeur spécialiste de la discipline extérieur à l'établissement et du Directeur pédagogique.

Notes et récompenses :

Note	MENTION	Remarques
$x < 12/20$	PASSABLE	
$12/20 < x < 14/20$	ASSEZ BIEN	Si $13/20 < x < 14/20$, l'élève peut passer dans le degré supérieur dans le 1 ^{er} trimestre de l'année qui suit sur simple décision de son professeur et en accord avec la direction.
$14/20 < x < 16/20$	BIEN	Note de passage
$x > 16/20$	TRES BIEN	Si $x > 18/20$, l'élève reçoit les félicitations du jury.

Si, pour une raison majeure, l'élève n'est pas en mesure de se présenter à l'examen, il doit fournir un justificatif signé des parents. Une session de rattrapage est alors organisée par le professeur dans la dernière semaine avant les vacances de la Toussaint de l'année suivante afin de lui éviter de perdre le bénéfice d'une année de travail.

Les pratiques collectives

La découverte du monde de la musique passe avant tout par l'apprentissage d'un instrument, fût-ce la voix. Cependant, il apparaît très vite indispensable de donner au jeune musicien l'occasion d'intégrer un ensemble afin d'apprendre les règles du jeu à plusieurs. Que l'outil soit la voix ou l'instrument de musique, les règles sont les mêmes et la rigueur exigée par ces pratiques offre en retour l'immense plaisir de se sentir utile au sein d'un groupe.

C'est pourquoi l'école a cette volonté de provoquer un maximum de rencontres en son sein. Il existe donc différents ensembles de géométries diverses détaillés ci-dessous.

La Chorale

Elle est obligatoire pour les 1^{ère} et 2^{ème} années. Néanmoins, les élèves qui souhaitent poursuivre cette pratique le peuvent en toute liberté les années suivantes.

Le cours hebdomadaire est d'une demi-heure et trois horaires sont proposés au choix. Complément au cours de Formation Musicale, il permet à l'enfant de travailler la voix

² CMF : Confédération Musicale de France

chantée et d'acquérir une culture vocale. En effet, le cours de FM, avec les nombreuses acquisitions qu'il se doit de donner aux élèves, ne le permet pas de façon aussi approfondie.

Les différents groupes participent aux différentes manifestations générales de l'école (fête du Parc, fête de l'École, manifestations en maison de retraite...).

Cette discipline est l'une des seules de l'école à ne pas faire l'objet d'une évaluation. L'accent est mis ici sur la pratique musicale collective. Le professeur en charge de ce cours veille cependant à ce que chacun puisse s'y épanouir et réaliser les progrès techniques nécessaires à l'harmonie du groupe.

Les ensembles par classe

Chaque professeur a la possibilité, au sein de sa classe, de créer un ou plusieurs ensembles comportant des élèves de niveau homogène. Cela permet aux élèves concernés d'avoir une expérience de jeu en groupe avant la « grande expérience » de l'orchestre. Il s'agit aussi d'un moteur pédagogique important pour le professeur, ce genre d'expérience créant inévitablement un effet d'émulation.

Concrètement, ce créneau est organisé de façon assez libre par les professeurs et en fonction de l'instrument pratiqué, certains organisant des séances hebdomadaires régulières, d'autres préférant la mise en place de mini-stages plus intensifs.

Ces ensembles peuvent se produire sous forme d'audition au sein de l'école et participer aux diverses manifestations.

L'Atelier Jazz

Ce cours hebdomadaire de deux heures est ouvert à tous les élèves ayant un niveau 1^{er} cycle révolu. Il leur permet de se familiariser avec les spécificités du jazz : improvisation, lecture de grilles, jeu en groupes, etc. Le programme d'acquisitions ainsi que le répertoire sont à la charge du professeur responsable de l'atelier ; ce dernier doit en effet « composer » en fonction des membres de son groupe, afin que chacun y trouve son compte.

Pour donner à ces acquisitions un aboutissement, l'atelier se produit plusieurs fois dans l'année. Cela permet aux jeunes musiciens de se confronter au milieu de la scène si important dans ce type de musique.

A l'heure actuelle, cet atelier est un moyen d'expérimenter la pratique du jazz au sein de l'école, le but étant, à moyen terme, de développer des classes instrumentales spécifiques : piano jazz, basse, guitare jazz, chant jazz...

La Batucada

A l'initiative du professeur de batterie et percussions de l'école, ce cours permet à tous les élèves percussionnistes qui le souhaitent et dont les compétences sont jugées suffisantes, de participer à un ensemble de percussions dans le style *latino*. Ce type d'ensemble rythmique composé d'instruments variés permet à un maximum d'élèves d'y participer, y

compris les plus jeunes pour lesquels le professeur trouvera toujours une partie intéressante à réaliser.

Comme la plupart des ensembles de l'école, cet ensemble est voué à se produire aussi souvent que possible au sein de la commune ou à l'extérieur.

L'Orchestre Ecole

Cet ensemble est composé d'élèves pratiquant les instruments suivants : instruments à vents, violon, violoncelle, percussions, piano, guitare basse. Théoriquement, ils doivent avoir une pratique musicale de 4 ans au minimum ; néanmoins, les professeurs peuvent intervenir, en concertation avec le directeur pédagogique, par ailleurs chef de l'orchestre, pour décider de l'aptitude d'un élève à intégrer l'ensemble.

La répétition hebdomadaire d'une heure a lieu le vendredi de 18h à 19h en salle de répétition (impasse Pic du Midi) à partir du 1^{er} vendredi d'octobre.

Le programme, basé sur un répertoire éclectique, est élaboré chaque année par le chef en fonction du niveau des élèves présents dans l'orchestre. Le but de ce cours est d'amener l'élève à s'adapter au jeu en ensemble : savoir suivre un chef, faire partie d'un pupitre, savoir se rattraper sans s'arrêter, écouter les autres instruments, etc.

L'Orchestre Ecole se produit dans les différentes manifestations de fin d'année – à l'Union ou à l'extérieur – aux mois de mai et juin.

Cette première expérience en orchestre peut se poursuivre de deux manières pour les élèves qui le souhaitent et dont le niveau le permet :

- au niveau municipal, tous les élèves (hormis les cordes) peuvent, sur les conseils du chef d'orchestre, rejoindre au bout de quelques années les ensembles techniquement plus avancés tels les ensembles municipaux (harmonie, chorale, orchestre d'accordéons), la Banda 31.
- au niveau départemental, les meilleurs parmi eux ont également la possibilité de rallier les ensembles départementaux issus de la Fédération des Sociétés Musicales de la Haute Garonne comme l'Orchestre Cadet, le Big Band 31 Cadet, l'Orchestre Junior ou l'Orchestre Symphonique des Jeunes de Haute Garonne.

Ce lien avec des structures plus conséquentes est important en ce sens que les élèves se trouvent alors mêlés à des musiciens d'expérience, ce qui représente pour eux une sorte d'aboutissement, ou du moins, une concrétisation de leurs études musicales.

La Formation Musicale

Cette discipline étant majeure, un chapitre spécifique lui est consacré en annexe, p. 6

Le rayonnement de l'école

La grande vivacité de l'Ecole de Musique lui donne un rayonnement incontestable. Cela peut se vérifier à trois échelles :

- au sein de l'Ecole d'Enseignement Artistique de l'Union, l'Ecole de Musique occupe une place importante. Dès que l'occasion se présente (fête du Parc de Malpagat, vernissages,...) elle s'associe aux Arts Plastiques de l'Ecole.
- sur le plan municipal, les différents ensembles de l'Ecole participent à un maximum de manifestations (visites en maisons de retraites, interventions en milieu scolaire, carnaval,...).
- enfin, au-delà du périmètre unionais, et notamment par le biais de l'Orchestre Ecole, elle se produit sur le Grand Toulouse voire à l'étranger dans le cadre d'un échange (jumelage). Grâce à son importance et son sérieux, elle est aussi à même d'être choisie comme lieu de rencontre pour différents travaux de commissions d'ordre administratif ou pédagogique sur le plan départemental et régional.

Conclusion

Il apparaît assez clairement que l'Ecole de Musique de l'Union nécessite une réelle organisation, ainsi qu'une gestion millimétrée, comme toute structure publique, et ce, tant sur le plan administratif que pédagogique.

Du reste, c'est cette organisation qui permet un enseignement de qualité. Chaque élève y trouve son compte, que ses visées soient amatrices (au sens étymologique du terme : lat. *amare* : aimer) ou professionnelles. En définitive, l'ingrédient magique qui permet cette expérience n'est autre que celui que recherche tout musicien : le plaisir...

La Formation Musicale

Une marque de fabrique à la française...

La Formation Musicale est une évolution de l'ex-solfège, passé au pilon de la réforme des années 70 – 80. C'est une discipline typiquement française. Curieusement, elle est souvent impopulaire dans nos établissements alors qu'elle suscite l'envie de la part de nos voisins européens. En effet, il arrive assez fréquemment que ces derniers viennent s'inspirer de nos méthodes d'enseignement de la Formation Musicale. Cette discipline a subi moult remises en question, et continue d'évoluer sans cesse.

Un ciment indispensable...

Au sein de l'établissement, elle est à peu près la seule discipline par laquelle passe presque 100 % des élèves. En effet, son caractère obligatoire en fait l'une des disciplines centrales du cursus. C'est en ce sens qu'elle permet de lier les enseignements et qu'elle assure une transversalité entre les divers départements.

Mélangeant les élèves, elle fait se rencontrer divers instruments au sein d'une même classe et évite ainsi le formatage d'un apprentissage musical exclusivement instrumental.

Mais de quoi s'agit-il ?

Lorsqu'un musicien aborde une partition, il se trouve confronté à un certain nombre de difficultés dont il doit déjouer les pièges. Or, on peut classer ces difficultés en deux catégories bien distinctes :

- difficultés musicales : elles sont inhérentes à la musique elle-même et donc totalement indépendantes de l'instrument pratiqué (mise en place rythmique, connaissance des signes musicaux, compréhension du discours musical...).
- difficultés instrumentales : elles sont directement liées à la pratique de l'instrument et doivent donc être résolues en un deuxième temps.

Tout musicien aspire un jour à devenir autonome, c'est-à-dire être capable de se faire une idée de la partition à sa seule vue et sans aucun support sonore (exemple du professeur, CD, Internet, etc). C'est précisément la Formation Musicale qui donne cette autonomie.

La FM à l'Ecole d'Enseignement Artistique de l'Union

La Formation Musicale à l'EEAU est portée par un département dynamique formé de 3 professeurs qui œuvrent afin d'apporter aux élèves l'enseignement le plus adapté à leurs besoins. Il existe un programme pédagogique, établi de façon collégiale par les professeurs, et qui stipule les acquis souhaités par niveau³.

Les missions du département FM sont claires :

³ Ce programme est visible en annexe p. 8

- donner aux élèves musiciens une solide **formation rythmique** : sens aigu de la pulsation, précision rythmique, ouverture aux différents langages rythmiques en fonction des époques et des cultures.
- former une **oreille musicale** avec pour but premier la conscience du discours musical mélodique et harmonique⁴.
- développer les réflexes de **lecture** permettant de réduire au maximum le temps du déchiffrage dans le travail d'une œuvre.
- donner les bases d'une culture **harmonique**.
- savoir utiliser une **voix** chantée juste et bien placée pour l'expression musicale et pour la formation de l'oreille intervallique.

Toutes ces notions contribuent à faire du musicien un bon technicien de la musique dont les compétences acquises se révéleront avec l'instrument.

Les cursus

Il existe un cursus enfants organisé en deux cycles et un cursus adultes en 6 niveaux :

		ENFANTS		ADULTES
		Niveau	Diplôme	Niveau
1 ^{er} Cycle		Im ₁	UDEM D 1	
		Im ₂		Adultes 1
		Im ₃		Adultes 2
		Préparatoire		Adultes 3
		Fin de 1 ^{er} cycle →		Adultes 4
2 ^{ème} cycle		Elémentaire ₁	UDEM D 2	Adultes 5
		Elémentaire ₂		Adultes 6
		Fin de 2 nd cycle →		(fin du cursus)

Le Brevet Musical Départemental de fin de premier et de second cycle est organisé par l'UDEM D⁵ et l'ADDA⁶. Il permet une harmonisation des niveaux à l'échelle du département, ce qui peut notamment s'avérer utile pour des élèves souhaitant poursuivre des études musicales plus poussées et se présenter aux concours d'entrée de Conservatoires à rayonnements départemental (comme Montauban ou Albi), voire régional (comme Toulouse).

L'évaluation

⁴ Les élèves des deux premières années travaillent avec un carillon venant consolider la formation de l'oreille par le geste musical.

⁵ UDEM D : Union Départementale des Ecoles de Musique et de Danse.

⁶ ADDA : Association Départementale pour le Développement des Arts.

Si, pour une raison majeure, l'élève n'est pas en mesure de se présenter à l'examen, il doit fournir un justificatif signé des parents. Une session de rattrapage est alors organisée par les professeurs le troisième mercredi du mois de juin afin de lui éviter de perdre le bénéfice d'une année de travail.

Coda...

Discipline en perpétuelle remise en question, la FM est toujours en devenir à l'EEAU. Les professeurs ont à cœur de donner aux élèves la technique nécessaire à leur expression musicale de 7 à 77 ans...